

La république, la nation et la gauche

La référence à la république peut-elle être utile à la gauche ? Et celle à la nation ? Le débat agite depuis plusieurs années la gauche. Marque de son souci pluraliste, *Mouvements* est sans doute l'une des seules revues où des points de vue radicalement différents sur le sujet se confrontent au sein même de son comité de rédaction. La preuve, par l'échange ci-dessous entre trois de ses membres.

À suivre bien sûr...

TABLE RONDE AVEC
HUGUES JALLON,
ANNE-SOPHIE
PERRIAUX
ET
CHRISTOPHE
RAMAUX

La référence à la République peut-elle être utile à la gauche ?

Christophe Ramaux : La perspective communiste ou socialiste qui a dessiné pendant plus d'un siècle le projet d'émancipation porté par la gauche est aujourd'hui évanescent. Pour reconstruire un tel projet, une certaine trame républicaine, qui porte d'ailleurs ce que le communisme ou le socialisme a eu de meilleur (l'exigence d'égalité sociale et politique notamment), me semble précieuse. Par république j'entends le cadre institutionnel permettant au pouvoir du peuple de s'exercer. On peut parler aussi de démocratie forte, par contraste avec ce que sont par exemple les États-Unis, où le peuple n'a en aucun cas le sentiment de pouvoir peser sur les principales décisions (ce qui n'est pas encore le cas dans la plupart des pays européens). La république est susceptible de réarmer théoriquement la gauche pour au moins trois raisons. Elle permet de surmonter l'une de ses principales failles : sa difficulté à penser la transformation sociale *globalement* et pas uniquement à partir des rapports de production. Elle est susceptible, en retour, de refonder la perspective autogestionnaire en débarrassant celle-ci de ses oripeaux par trop naïfs. L'autogestion, de même que la « démocratie directe », laisse entendre que la question du pouvoir peut ne plus se poser un jour. La trame républicaine permet au contraire de penser le pouvoir du peuple sans nier ces redoutables questions que sont le pouvoir et sa délégitimation. Enfin, la république, j'y reviendrai, offre un cadre pour penser positivement la question de la nation, qui est l'un des « trous noirs » de la pensée à gauche. Mais tout ceci suppose de lever les malentendus entre la gauche et la république. La république ne doit pas être confondue avec la défense des républiques instituées. Les crimes commis au nom et par la République

française sont bien réels et ceux – Max Gallo et consorts – qui confondent la norme et le fait en laissant entendre que la France a toujours été à la hauteur de la visée républicaine desservent en fait l'idée républicaine. En France, comme ailleurs, la république a toujours été inachevée. Elle l'est en particulier lorsqu'on songe au fait que l'espace de la production échappe largement à ses principes, pouvoir du capital oblige. C'est pourquoi les républicains conséquents ne peuvent pas ne pas être de gauche. C'est à gauche que l'on trouve ceux qui considèrent qu'il convient de réaliser une « seconde révolution citoyenne » pour étendre aux rapports de travail et de production ce qui a été initié dans la sphère proprement politique il y a plus de deux siècles. Bref, la république se doit d'être sociale, ce qui exclut les arrangements « souverainistes » avec une fraction de la droite. Le score piteux de Chevènement – alors qu'il existait un vrai espace pour une force républicaine à la gauche du PS – l'atteste à sa façon.

Hugues Jallon : Le problème est que, de fait, cet espace n'est pas parvenu à exister. Ce qui ne doit rien au hasard ou à des erreurs dans les choix stratégiques. Je crois en effet qu'il y avait une logique propre à ce courant qui le conduisait presque naturellement à se retrouver aux côtés d'une partie de

la droite et à construire un discours qui, renvoyant dos-à-dos les partis traditionnels, le portait aux frontières du populisme. Je ne veux pas m'attarder sur la dimension fortement nostalgique – voire franchement réactionnaire – de la proposition politique républicaine telle qu'elle s'est incarnée dans

Les républicains conséquents ne peuvent pas ne pas être de gauche.

la dernière période électorale : aux yeux des forces de gauche, elle s'est discréditée pour longtemps et je doute que ce qui reste du courant républicain trouve sa place dans le travail de refondation qui commence. Il y a là aussi une raison moins conjoncturelle : je ne crois pas en effet que la république, l'idée républicaine puisse constituer dans un avenir plus ou moins proche un projet d'émancipation, un cadre politique susceptible d'accueillir un désir de transformation sociale. Mais il faut d'abord s'entendre sur l'objet et sur le regard qu'on porte sur lui. On ne peut décemment pas isoler l'idée républicaine des régimes qui historiquement s'en sont réclamés, on ne peut pas laisser flotter la république dans le ciel des idées, disjoindre aussi rapidement la norme et la réalité. Au même titre que le communisme ou le socialisme et la social-démocratie, la perspective républicaine doit être mise à l'épreuve de ses contradictions (pas seulement de ses « dérives », qui laissent entendre qu'il ne s'agirait là que d'accidents de l'histoire). Et là, on s'aperçoit que la république ne fut guère un instrument de transformation des rapports de production, bien plutôt un cadre de légitimation du capitalisme et de ses évolutions successives. Par ailleurs, si la république est bien le cadre national dans lequel s'est incarnée la démocratie en France, elle fut et est aujourd'hui plus qu'hier un obstacle à une véritable démocratisation de la vie politique. Quand Christophe Ramaux parle de « démocratie forte », je ne suis donc pas sûr d'entendre la même chose : La république possède une composante autoritaire qui s'appuie sur une vision « métaphysique », moniste –

donc faiblement délibérative – de l'intérêt général, une vision qui a longtemps interdit l'émergence de contre-pouvoirs dignes de ce nom. Pour cette raison, notre société n'a pas besoin de plus de république mais bien de plus de démocratie. Pour le dire autrement, une politique de démocratisation devrait, dans l'avenir, s'attacher à combattre la part non démocratique des institutions républicaines et de leur fonctionnement : ce que la république emprunte à la monarchie (le pouvoir présidentiel dans la v^e République), à l'aristocratie (le pouvoir des experts), ou à l'oligarchie (l'intrusion de la puissance économique dans la décision publique).

Anne-Sophie Perriaux : La république, idéaux et pratiques, a toujours pu accueillir des diagnostics aussi contrastés que les vôtres. C'est aujourd'hui sa principale qualité, me semble-t-il, que d'avoir été un tel lieu de conflits. C'est d'ailleurs à ce titre qu'elle me paraît de la première utilité pour la gauche, comme tout ce qui peut rappeler à celle-ci qu'elle existe au nom des luttes. Autant dire que, contrairement à Christophe Ramaux, je ne pense pas que « l'une des principales failles » de la gauche *bic et nunc* soit « sa difficulté à penser la transformation sociale globalement et pas uniquement à partir des rapports de production », défaites électorales (municipales, présidentielles et législatives) tendant à montrer qu'il eût mieux valu qu'elle mît ces rapports et leur relative dégradation au cœur de sa politique et de ses campagnes. Le piège de la république, pour la gauche, est de tenir celle-ci, au mépris de leurs histoires respectives, pour consensuelle. À certains égards, les manifestations de l'après 21 avril l'ont montré et... refermé. La république qui y fut brandie était une et indivisible (proche de la nation, on y reviendra, avec ce trait inhérent que le mouvement fut incapable de s'articuler à d'autres, autrichien, italien ou hollandais) et la gauche (même le 1^{er} mai!) fit semblant d'y croire.

C. R. : Le 1^{er} mai a été républicain (avec son florilège de drapeaux bleu-blanc-rouge et ses Marseillaises) et de gauche, porteur à la fois d'une certaine conception de la nation (« La France c'est nous et pas Le Pen ») et du social (contre le libéralisme). J'y vois bien le creuset d'un projet majoritaire mais rien de trop consensuel. La république est-elle nécessairement autoritaire, métaphysique comme le suggère Jallon? C'est oublier qu'au cœur du projet républicain se loge l'idée que la société doit être le sujet de sa propre histoire, par la confrontation politique et par opposition à tout ordre « extérieur » (Dieu, le Roi, la religion, la tradition ou... la métaphysique). La norme doit évidemment se nourrir des faits et les limites des républiques instituées donnent effectivement à voir des transformations radicales à entreprendre (en matière de non-cumul des mandats par exemple). Mais pourquoi cette intransigeance à l'égard de la notion de république et cette indulgence pour la démocratie au nom de laquelle nombre de crimes ont aussi et sont toujours commis?

A.-S. P. : La distinction entre norme et formes me semble moindre qu'entre des républiques, certaines minoritaires comme celle des démoc-soc en 1849... Pourquoi l'histoire ne serait-elle que celle des vainqueurs? Là comme ailleurs, il y a « un devoir d'inventaire », impliquant des choix et laissant au moins croire que la république de la gauche n'est pas la même

que celle de la droite. L'effondrement du candidat Chevènement montre que cette opinion reste partagée, au-delà des renoncements de la gauche (notamment à la « régularisation de tous les sans-papiers » ou à l'interventionnisme annoncé à Vilvorde, l'une et l'autre portés par Jospin première manière). Le terrain républicain reste donc propice à la distinction et à la réflexion. Même si, à l'instar d'Hugues Jallon, la république m'intéresse moins pour elle-même (dès lors que l'on tiendrait son universalisme pour « évanescant » – car défait par l'universalisme réel, comme Christophe Ramaux le diagnostique pour le socialisme) qu'en tant que vecteur, ici, de la démocratie, comme l'est, ailleurs, la monarchie parlementaire, force est de constater la vigueur des prises que cette république offre à la pensée critique : la durabilité d'un « universel masculin » (un siècle et demi des deux évoqués par Christophe Ramaux) et, plus généralement, les dispositifs d'exclusion qu'elle a générés¹, mais aussi sa capacité à s'autoréformer, par exemple en cherchant l'équité plutôt qu'en pariant sur l'égalité (l'impôt sur le revenu, la parité). Il y a là des matières à penser à gauche.

1. Grand profit que la lecture du débat entre Foucault et Habermas sur ce point, tel que revu par Habermas dans sa « Préface à la réédition » de *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, 1997.

La nation ne porte-t-elle pas nécessairement en germe le nationalisme ?

C. R. : On est parfois prisonnier des schémas intellectuels de ceux qu'on combat, et la question de la nation en offre une illustration saisissante. Je pense que certains à gauche ont, au fond, exactement la même conception ethnociste ou culturaliste de la nation que le Front national. Et comme ils rejettent ce dernier, ils rejettent l'idée même de nation, soutiennent qu'elle porte toujours quelque peu en germe les pires dérives. Cette conception culturaliste de la nation explique aussi pourquoi les mêmes peuvent être particulièrement indulgents vis-à-vis des mouvements « nationalistes » ou « régionalistes » – en Corse ou au Pays Basque –, ou bien encore pourquoi ils n'arrivent pas à ne pas porter un jugement finalement bienveillant sur la « mondialisation ». L'État-nation est, pour eux, le croquemitaine, le spectre par excellence. À cette conception ethnociste ou culturaliste, je pense qu'il importe d'opposer une autre conception, d'ailleurs plutôt marquée à gauche historiquement, et qui définit la nation comme une communauté de citoyens définis par des droits et des devoirs politiques. La nation, dans cette optique, c'est le cadre par lequel s'exerce le pouvoir, la souveraineté du peuple, par-delà les origines, legs culturels, religieux, etc. propres à chacun. Il n'y a pas meilleur antidote contre le racisme.

Cette distinction entre les conceptions ethno-culturaliste et républicaine de la nation n'est pas que théorique. La nation est une construction politique dans laquelle se sont, et continuent à s'affronter ces deux conceptions. L'évolution des conditions d'accès à la nationalité – notamment en Allemagne ces dernières années – l'atteste amplement. Mieux, on peut soutenir que l'opposition entre ces deux conceptions est bel et bien dialectique. Les nations citoyennes, en effet, ne « tombent pas du ciel ». Elles sont nécessairement inscrites dans des territoires, des frontières, forgés historiquement avec leur cortège de guerres, d'invasions, de conflits y compris ethniques ou culturalistes. Les adversaires de la nation arguent souvent de cette lourde histoire pour discréditer l'idée même de nation... sans comprendre qu'à défaut

d'investir celle-ci d'un autre contenu (citoyen) on reste justement prisonnier de cette logique nationaliste. Autre illustration de ce lien dialectique : pour que la communauté de responsabilité que forme la nation citoyenne puisse exister, il faut un minimum de langage commun et, en fait, souvent une langue commune. Aucune confrontation démocratique – et c'est bien cela qui est en jeu comme l'indique Perriau – ne peut exister sans cela. La question de l'intégration des étrangers renvoie aussi à cette dimension. Permettre aux immigrés de devenir des citoyens à part entière suppose de leur offrir les conditions de maîtriser pleinement le langage de la délibération démocratique de ce pays. L'immigration, en ce sens, comporte bien toujours, de toute façon, une part de « violence symbolique ».

H. J. : On ne peut pas s'arrêter à mi-chemin comme ça ! Parler de « violence symbolique », c'est passer sous silence, ou relativiser, la capacité de la nation à développer des formes diffuses de racisme inscrites dans ses institutions, une violence qui n'a rien de symbolique. Il y a eu et il y a encore un racisme institutionnel qui donne lieu à des pratiques et/ou des mécanismes de stigmatisation et de ségrégation (logement, emploi, etc.). Si on parle de nation, on ne peut pas se contenter de parler d'une vertueuse « communauté des

citoyens » et reformuler sans cesse la déclaration de Renan sur le « consensus de tous les jours ». Dans son dernier livre, consacré à l'histoire du droit de la nationalité, Patrick Weil² a montré la part de mythe que recelait l'opposition entre nation civique à la française et nation ethnique à l'allemande, dont l'histoire fut plutôt le fait d'emprunts réciproques.

Quant aux « sursauts citoyens », notamment celui du 1^{er} mai, le fait est qu'ils peinent à s'inscrire dans la durée : aux élections législatives, l'abstention est remontée comme mécaniquement à son niveau antérieur, et la société retournée à ses lignes de fracture qui sont sociales *et* culturelles. Qu'on le veuille ou non, la revendication que soit reconnue comme telle son appartenance à une culture – souvent minoritaire – est devenue un élément fort de l'identité sociale des individus contemporains. La question est de savoir quelle réponse le cadre national doit apporter à cette demande. En répondant par la dénégation, elle prend le risque de maintenir entier le sentiment de stigmatisation et de laisser perdurer, voire d'alimenter, des pratiques d'exclusion. Il ne s'agit pas d'opposer à ça une conception culturaliste ou ethnique de la nation, mais de considérer que 1) l'identité peut être un fait politique ; 2) que son droit de cité dans l'espace public est « négociable » et peut être confronté aux droits et devoirs démocratiques fondamentaux – et non pas simplement nié au nom d'un principe absolu de non-reconnaissance.

C. R. : Quand je parlais des crimes de la république française j'entendais aussi le colonialisme, le racisme, etc. Pas de faux débats donc. Quant aux travaux de Weil, ils permettent de démonter le mythe de la France éternellement citoyenne en partant justement de la dialectique que j'évoquais

Il y a eu et il y a encore un racisme institutionnel qui donne lieu à des pratiques et/ou des mécanismes de stigmatisation et de ségrégation.

2. P. WEIL, *Qu'est ce qu'un Français?* Grasset, 2002.

3. Cf. les propositions de Y. SINTOMER et C. BONNEUIL, « Démocratiser la démocratie », in *À gauche!*, La Découverte, 2002.

précédemment. Reste le désaccord essentiel : si je suis d'accord pour dénoncer le déni de discrimination et si je suis favorable au droit d'association sur des bases multiples (culturelles, etc.), y compris pour faire front à ces discriminations, je suis en revanche opposé à la possibilité de placer ce droit peu ou prou au même niveau que celui de faire la loi. Le communautarisme fige les identités, en réduisant nos multiples identités à une identité unique qui se déclinerait au singulier. Chez les sceptiques de la république, on trouve aussi des propositions du type « seconde chambre » désignée par tirage au sort³ (avec des méthodes de quotas, j'imagine, comme pour les instituts de sondage!). Au nom des bien réelles – et j'ose dire heureuses – difficultés de la démocratie représentative, on relègue donc cette représentation fondée sur des débats politiques! Je ne suis décidément pas sûr d'être le moins démocrate!

H. J. : Je suis persuadé au contraire que faire entrer les identités dans l'espace public de délibération qu'est une assemblée est le seul moyen de leur accorder un droit *et* un devoir de réflexivité. La représentation des appartenances permet d'échapper au risque de l'objectivation qui fige l'individu dans une définition immobile, intangible.

L'identité, si elle est portée dans le débat public *par ses acteurs*, devient vraiment *discutable*. La parole de ceux que la république, au nom de sa lutte éternelle contre l'obscurantisme, considère comme des « aliénés » ou des « possédés » a droit de cité et, à ce titre, peut être *entendue* comme

telle et *contestée*. La représentation des minorités n'implique donc pas une hyper valorisation de la différence culturelle ou ethnique; au contraire, elle fait entrer une parole aujourd'hui inaudible, parce qu'illégitime, dans le champ de la délibération.

A.-S. P. : Il me semble que quiconque défendant aujourd'hui, à l'instar de Christophe Ramaux, la « nation citoyenne » contre la « nation ethnique », ne puisse qu'appeler de ses vœux, à la suite d'Hugues Jallon, le « droit de cité » d'« appartenances » revendiquées. Le paradoxe n'est qu'apparent; il se délite dès que la « nation citoyenne » est tenue pour ce qu'elle est : l'État démocratique, et à la condition expresse que soient distinguées les appartenances choisies des appartenances reçues, condition qu'implique justement le modèle dit de la citoyenneté. En effet, que le mot nation accueille en français des acceptions aussi antinomiques dans leurs principes que *demos* et *ethnos* n'est pas un legs des principes de la Révolution française, mais des pratiques du nationalisme français. La Grande nation se voulut (se dit) grande de son refus de tenir compte des petites, tissages de lignages et de traditions (la nation juive, la nation bretonne, etc., comme on parlait alors), dont l'agrégat était le peuple. Le Préambule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 s'ouvre sur cette désignation : « les représentants du peuple français constitués en Assemblée nationale ». Dans la geste révolutionnaire, la nation n'est donc pas le produit de qualités intrinsèques (le *Volksgeist*, génie national), mais pas non plus le produit d'une histoire sur un territoire (qui

La Grande nation se voulut (se dit) grande de son refus de tenir compte des petites.

n'eût été que la reconduction dilatée du modèle des « petites » nations) ; elle advient dans l'action politique. La disjonction opérée par le Préambule entre les concepts de peuple et de nation tend à affaiblir l'un et l'autre au profit de l'instrument par lequel elle appert : la représentation, justement, c'est-à-dire le suffrage. Logiquement, cette nation-là disparaît des textes bonapartistes du Second Empire dans lesquels ne subsiste que « le peuple français »... Dès lors, l'usage du mot « plébiscite » par Renan, à la recherche, après la défaite de 1870 et pour contrer le nationalisme allemand, d'une solution de rechange au *Volksgeist* pour (re)fonder le nationalisme français, prend toute la saveur que lui accordait le lapsus d'Hugues Jallon (« consensus »).

Si, historiquement, en France, le concept de nation et celui d'État démocratique (dont la Grande nation fut un des prototypes) se sont élaborés l'un contre l'autre, il n'y a pas lieu en français de continuer à faire le jeu du nationalisme en les confondant : il y a bien, d'un côté, les nations et leur logique identitaire et, de l'autre, les États démocratiques et leur logique participative. Et l'État totalitaire est l'État d'une nation absolue (aryenne pour le III^e Reich), autant dire le rêve abouti de l'invention nationaliste qu'est l'État-nation. C'est dire que contrer sérieusement « la nation ethnique » par « la nation citoyenne » supposerait d'admettre que la raison d'agir d'un État démocratique aujourd'hui n'est pas de fabriquer une identité nationale dans laquelle chacun serait bienvenu de s'insérer » (puisque l'histoire coloniale commande de bannir le terme d'« assimilation »), mais de rendre possible, par la participation politique, la constitution de groupes de citoyens. De ce point de vue, les drapeaux tricolores et la Marseillaise des manifestations du 1^{er} mai m'ont paru symptomatiques davantage de l'emprisonnement « dans les schémas intellectuels de ceux que l'on combat » dénoncé par Christophe Ramaux que de la « conception républicaine de l'appartenance nationale » qu'il y vit, laquelle aurait d'ailleurs voulu qu'au Front national on opposât moins la république (mot auquel ne répugnèrent pas, loin s'en faut, les candidats du FN et du MNR, eux-mêmes tolérés dans ladite république) que la démocratie (mot totalement absent, lui, de leurs professions de foi). La gauche y aurait gagné de faire valoir sa spécificité dans le combat commun, plutôt que de renchéir sur ce qui l'apparentait à la droite.

Gauche, droite, c'est à tout le moins ce que produisit *fissa* la Grande nation. De « communauté de citoyens », point... qui ne soit autre que le périmètre d'affrontements entre des groupes. Il fallut toute la ruse du nationalisme (et une bonne partie du XIX^e siècle, cf. Renan) pour que ce qui fut donné comme condition à l'action politique démocratique, une collection d'individus réduits à de strictes dénominateurs communs (sexe, âge, résidence) et à ce titre égaux en droits, passa pour ce qui en résultait. Dans l'État démocratique, il ne s'agit pas d'« être ensemble », mais de décider ensemble, c'est-à-dire les uns contre les autres – et c'est bien dans cette pratique (et non hors d'elle, en préalable) que s'acquiert « le langage de la délibération démocratique », que Christophe Ramaux juge, à juste titre, indispensable⁴. Mettant au cœur du dispositif l'action politique, assortie du garde-fou qu'est la volonté générale (ou l'utilité publique : « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité publique », ancêtre du fameux « sans distinction de... »), la Déclaration

4. Cf. T. TACKETT, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Albin Michel, 1997.

des Droits ne bannit pas l'existence de groupes ; tout au contraire, ceux-ci, nécessaires à la délibération démocratique, en sont le produit. Les tenants de la « nation citoyenne » sont souvent gênés, dans la dénégation des appartenances qu'ils lui supposent nécessaire, par l'origine sociale, et s'en tiennent prudemment aux incontournables *Blut und Boden* – le sang et la terre – ou leurs suppléants : culture et religion dans leurs versions patrimoniales. C'est qu'ils font passer la frontière entre appartenance et non-appartenance alors que, très clairement, l'État démocratique la trace entre appartenances assignées par le hasard de la naissance et appartenances choisies dans le présent de la délibération, le primat des secondes (et non leur négation) assurant que la représentation ne soit pas une représentativité. L'origine sociale relève des premières tant qu'elle ne résulte que d'un constat (« ceux d'en bas »), mais des secondes lorsque de la pensée et des choix (autrement dit de la conscience) la fondent en classe. L'existence d'un parti se voulant de la classe ouvrière, ou le sentiment d'appartenance à cette classe, n'a jamais mis en péril la cohésion sociale (contrairement à leur érosion, semble-t-il).

De ces développements, trois conclusions :

- l'existence, dans l'espace public, de cultures minoritaires ne relèverait pas de leur « reconnaissance », mais de la capacité des groupes qui les portent à les transmuier en point d'entrée pertinent dans le débat politique (l'écologie, d'une certaine façon, y est parvenue ; le féminisme, non, autrement que sous l'angle de la représentativité (parité), ou ponctuellement, de même que les sexualités ou les religions) ;

- à l'idée donc que « l'identité peut être un fait politique », pour reprendre l'expression d'Hugues Jallon, il faut ajouter que l'identité ne saurait jamais être une, ni constante. Le meilleur moyen de combattre le communautarisme est de le prendre au mot : non pas nier les minorités, mais les multiplier (des Catholiques et des Protestants dans le gouvernement d'Irlande du Nord, c'était bien dans l'espoir que les représentants de ces « petites nations » deviennent aussi porteurs, par leur pratique politique quotidienne, d'autres identités – libéraux ou interventionnistes ; interventionnistes pour favoriser la liberté de marché ou pour redistribuer les richesses ; hommes ou femmes ; gays ou non ; etc. – produisant continuellement de nouveaux agencements) ;

- telle est la passe nationaliste que de bloquer l'identité en une seule devenue « nous », quelle qu'en soit l'échelle, « petites nations », État-nation, ou européocentrisme... On en connaît l'enjeu : fabriquer du consensus. Quel intérêt pour la gauche ? Contrer la « nation ethnique » par la « nation citoyenne » plutôt que de la dire « État démocratique » me paraît singulièrement risqué : ni plus ni moins que l'oubli de la politique.

La république et la nation ne sont-elles pas des notions dépassées à l'heure de la mondialisation ?

C. R. : Je partage les préoccupations de Perriaux mais pas ses conclusions : la nation citoyenne privilégie (c'est à ce niveau qu'il y a consensus : sur la légitimité des décisions prises ainsi !) la politique, la confrontation des projets, par opposition justement aux conceptions culturalistes qui privilégient

« l'identité » ! L'« identité » table par essence plus sur la « permanence » (l'identique) que sur la « transformation sociale ». Quant à l'État démocratique : très bien, mais en sachant qu'un État n'est pas s'il n'a pas des frontières délimitées, un intérieur et un extérieur. On retombe donc exactement sur les mêmes problèmes.

Sur la mondialisation : le capital ne se résout jamais spontanément au pouvoir du peuple. Ce qui était vrai hier (le suffrage censitaire), l'est aujourd'hui. À l'encontre des lectures « technologisantes », on peut lire la mondialisation comme le moyen trouvé aujourd'hui par une partie au moins des dominants pour se soustraire au contrôle démocratique et, partant, aux règles susceptibles de perturber la marche de leurs affaires. Le droit social (la Sécurité sociale et le droit du travail), qui reste la grande transformation progressiste du siècle dernier, est construit sur la base de l'État-nation et c'est bien pourquoi un ultra-libéral comme Madelin ne cesse de tresser des louanges à tout ce qui permet de le dépasser : par le bas – éloge du régionalisme ou de la négociation collective décentralisée – et par le haut – ode au supra-national. La mondialisation est d'abord un schème idéologique visant à inscrire dans les têtes l'idée selon laquelle les principales décisions de politiques économiques et sociales se prennent dorénavant à l'échelle même du monde... soit à un niveau où le peuple, par définition, n'a pas de prise. Le travail des ONG et des associations est précieux comme contre-pouvoir... il ne remplace pas la citoyenneté politique qui repose sur le principe d'un homme/une voix. La citoyenneté, au sens plein, n'est pas un sentiment (du type « je suis citoyen du monde »). Elle ne peut exister que si l'on vit en république ! C'est la république qui institue des citoyens. Tant que n'existera pas de république mondiale, et on peut espérer que celle-ci n'existe jamais (quelle horreur bureaucratique serait-elle ?), les discours sur la « citoyenneté mondiale » ne seront que « poudre aux yeux » pour amuser cette élite intellectuelle qui accepte de se prêter au jeu (n'y retrouve-t-on pas d'ailleurs ce vieux rêve bolchevique d'être l'avant-garde éclairée qui aspire – quelle prétention ! – à dominer le monde ?). C'est pourquoi je suis contre la mondialisation et toutes les formules qui la conforte. De Marx, je retiens que les formes sont essentielles. Le terme même choisi par les partisans d'une *autre* mondialisation – « l'*alter*-mondialisation » – atteste du peu de cas qu'il font finalement du peuple. Peut-on espérer sérieusement reconquérir les classes populaires avec ce type de mots d'ordre ? Entendons-nous bien : je suis pour des réglementations internationales sur des domaines aussi essentiel que l'environnement, les mouvements de capitaux, etc. ; je suis pour l'internationalisme, la fraternité des peuples, les échanges culturels, je suis pour la construction d'une autre Europe (tournée vers la croissance et l'emploi), je suis aussi pour des institutions supranationales (y compris en matière de justice internationale)... mais je suis pour garder comme boussole la défense des intérêts des oppri-

Le capital ne se résout jamais spontanément au pouvoir du peuple. Ce qui était vrai hier (le suffrage censitaire), l'est aujourd'hui.

més et la citoyenneté c'est-à-dire le pouvoir du peuple. Il faut entendre le résultat des dernières élections qui amplifient d'ailleurs ceux des précédents scrutins : un cri (multiforme dans son expression avec parfois le pire, c'est-à-dire le vote Front national) contre le libéralisme (y compris dans sa variante sociale-libérale) et contre l'entreprise de « dessaisissement » dont il s'estime, à juste titre, victime.

A.-S. P. : Oui, mais à condition de rappeler qu'il n'y a pas d'heure pour la mondialisation ! La gauche a de longue date pensé le capitalisme et son essence et s'est donné de toute aussi longue date des cadres internationalistes (c'était sa façon de penser la nation) ; elle gagnerait à s'en souvenir et à s'en servir plutôt que d'adopter le phrasé libéral de la nouveauté à chaque décennie... Sauf erreur, des économistes montrent que la masse des capitaux en circulation aujourd'hui est moindre qu'avant 1914 et que, si le fossé entre pays pauvres et pays riches s'en trouve creusé davantage aujourd'hui, c'est qu'alors les individus appauvris des pays pauvres pouvaient gagner les pays riches. Il me semble que la gauche a là les moyens de se faire porteuse

d'un discours critique sur la constitution et la rhétorique des objets qu'elle combat et d'un discours complexe refusant notamment de dissocier la circulation des biens de celle des personnes.

N'y a-t-il pas d'autres niveaux pertinents de décision que l'État-nation ?

C. R. : Le fait que les droits sociaux reçoivent leur effectivité dans le cadre des États-nations n'est pas anodin. Une forme donne toujours à lire un contenu. L'État-nation, dès lors que la

Il faut pourtant constater que la puissance de la souveraineté nationale, cadre de la légitimité démocratique, tend peu à peu à s'épuiser.

nation reçoit une acception républicaine (ce qui est un combat à toujours recommencer), est le cadre privilégié d'exercice de la souveraineté populaire. Et c'est pourquoi les droits sociaux sont produits essentiellement à ce niveau. Il faut savoir aussi être concret : défendre le cadre des États-nations (leur capacité à légiférer, à édicter des normes) c'est aussi quelque peu défendre les droits sociaux. Prenons l'exemple de l'Europe. L'échelon européen peut sans aucun doute être pertinent pour faire avancer certains droits. Sur des terrains peu défrichés auparavant (normes environnementales, non-discrimination, etc.), c'est déjà le cas. Mais pour l'essentiel des droits sociaux (droit du travail et protection sociale), le transfert de définition des droits à l'échelon européen n'apporterait que régression sociale pour les pays les plus avancés en la matière. Le MEDEF a clairement affiché ses propositions : réduire le champ de la loi nationale au profit d'un système où les normes européennes (nécessairement minimales !) serait ensuite adaptées par la négociation collective décentralisée. C'est bien pourquoi il faut défendre à ce niveau le cadre et les compétences des États-nations. L'Europe peut jouer un rôle précieux, notamment pour imposer aux États les moins avancés des règles sociales afin de lutter contre les logiques libérales de « dumping ». Mais ne lui prêtons pas, au nom d'un internationalisme

abstrait, ce qu'elle ne peut réaliser. À l'autre extrême, c'est-à-dire au niveau local, il faut bien entendu favoriser tout ce qui va dans le sens de la décentralisation des pouvoirs, de la démocratie locale ou « participative ». Avec ces réserves cependant : la démocratie participative ne dessine pas un modèle alternatif à la démocratie représentative. Dans tous les cas, il y a délégitimation de pouvoir, risque de bureaucratisation, etc. Nier ces problèmes au lieu de les affronter expose à bien des déboires. Les associations ne sont pas toujours des modèles de démocratie ! Seconde réserve : il faut prendre garde à ceux qui au nom de la décentralisation n'ont cessé de vouloir réduire les statuts laborieusement construits au cours du dernier siècle pour protéger ceux d'en bas.

A.-S. P. : Les États (nations ou pas, voir la Belgique !) ne me paraissent guère menacés par les institutions internationales qu'ils mettent en place, constituent, manipulent ou quittent ! Le cas de l'Union européenne est à cet égard emblématique. « L'échelon européen » qui aurait barre sur les États, dont parle Christophe Ramaux, n'existe pas en dehors d'eux : chacun sait, les supra-nationalistes s'en émeuvent assez, où est la réalité du pouvoir entre la Commission (et ses « directives » que bafouent sans grande difficulté, moyennant amendes, les États), le Parlement (et ses maigres « champs de compétence ») et le Conseil. Peut-on citer un exemple d'une mesure qui se serait imposée à un État-membre contre sa volonté ? (Non, et autant dire que, si l'on n'était pas démocrate, on le déplorerait, ne serait-ce qu'au regard de l'avortement en Irlande !). Mais qu'est-ce que « la volonté d'un État-membre » ? Assurément rien d'autre que celle de son gouvernement ! L'ennemi est dans notre propre pays ! Et Christophe Ramaux le sait bien, qui, à l'appui de la menace que constituerait le « transfert de définition des droits sociaux à l'échelon européen », évoque illico le MEDEF... Face à la mondialisation capitaliste, il est urgent d'utiliser plus systématiquement les outils habituels de la pensée critique (capitaux privés, publics, utilisation des seconds au profit des premiers, gouvernements de droite, de gauche, quelle gauche, etc.) plutôt que de brandir l'État-nation à l'instar des souverainistes.

H. J. : Il faut pourtant constater que la puissance de la souveraineté nationale, cadre de la légitimité démocratique, tend peu à peu à s'épuiser sous la contrainte de ce qu'il est convenu d'appeler la globalisation de l'économie, du droit, etc. D'autre part, la montée en puissance des organes de régulation supra-nationaux plus ou moins formalisés (du « sommet » aux organisations internationales) ne s'accompagne pas de la construction parallèle d'une légitimité démocratique forte. Autrement dit, nous nous trouvons confrontés à un état de disjonction entre la puissance et la légitimité. Cet état de disjonction n'est pas nouveau, il structure depuis longtemps les critiques de démocratie formelle, mais sa configuration est inédite. Certains peuvent rêver d'y mettre fin en défendant la restauration de la souveraineté nationale (la promotion de la nation comme cadre exclusif de la démocratie) ou l'avènement d'autre forme de citoyenneté post-nationale (européenne, mondiale, etc.). Le problème est que, dans les deux cas, c'est le rétablissement d'une souveraineté *exclusive* qui s'exprime.

C'est alors que se trouvent formulés des problèmes de « gouvernance démocratique » dont la solution pragmatiquement et techniquement pourra être trouvée en combinant patiemment les niveaux d'action et de responsabilité : dans ce cadre, la « subsidiarité » devient le terme clé pour saisir les modalités de cette souveraineté complexe. Du local au global, l'idée est de construire un *continuum* de la décision politique qui permet de redistribuer le pouvoir et d'assurer à chaque niveau d'action sa part de légitimité démocratique. En soi, une telle vision – pragmatique – de ce qu'on pourrait appeler une dilution fonctionnelle de la souveraineté n'est guère contestable et correspond finalement à la manière – modeste, complémentaire – dont les nouvelles institutions supra-nationales définissent leur place dans une nouvelle économie générale de la souveraineté. Je doute ainsi que le Parlement européen réalise un jour ce qui, au moment de la crise de la Commission, avait traversé l'esprit de quelques-uns de ses membres : se déclarer Assemblée constituante. Non pas que la situation ne risque pas de se présenter à nouveau, mais plutôt que cet acte démesuré d'affirmation de la souveraineté ne correspond pas au « tempérament » de ce type d'institution.

Ce nouveau paradigme de la souveraineté – une souveraineté diffractée dans un réseau d'institutions – entre en résonance avec une nouvelle conception aujourd'hui dominante de la souveraineté nationale. Par exemple, Pierre Rosanvallon défend ainsi l'idée d'une « souveraineté complexe » qui suppose une « pluralisation » des modalités de sa représentation, qui ne se limite pas à la représentation électorale (juges et autorités de « régulation » parlent et décident *aussi* « au nom du peuple⁵ »). Quand on sait que, dans un ouvrage antérieur, le même Rosanvallon a fait du caractère « introuvable » du peuple le point de tension (et de possible rupture) de la représentation démocratique, on peut se demander si le dispositif théorique qu'il propose n'est pas une manière de légitimer l'invisibilisation de l'idée de souveraineté du peuple : la démocratie fonctionnera d'autant mieux que le peuple y sera invisible, parce que démultiplié.

Le risque est réel – c'est un point d'accord avec Ramaux – que se dessine l'avenir possible d'une démocratie sans sujet démocratique actif, ou un sujet tellement démultiplié qu'il en deviendra politiquement invisible et impuissant. Au regard de cette évolution possible, on peut nourrir à la fois inquiétudes et espoirs sur le devenir de la démocratie, si on considère à la suite de Jacques Rancière, par exemple, que « la démocratie n'est pas un ensemble d'institutions ou un type de régime parmi d'autres, mais une manière d'être du politique [...] La démocratie est, en général, le mode de subjectivation de la politique⁶. » Pour cette raison, il me semble essentiel de repérer les nouveaux espaces dans lesquels la pratique démocratique peut se structurer, les champs de luttes sociales qui sont autant de chantiers susceptibles de compléter et de contester les champs de la politique institutionnelle : vie locale, forums mondiaux, terrain syndical, droits des étrangers, etc. ●

5. P. ROSANVALLON, *La démocratie inachevée*, Gallimard, 2001, p. 406.

6. J. RANCIÈRE, *La Mésentente. Politique et philosophie*, Galilée, 1995, p. 139.